



Prévention Santé et Nutrition  
Des Seniors actifs

## CONVENTION n° 12.340

### Entre

La Ville de ROYAN représentée par son Député-Maire en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 26 septembre 2011 intervenue pour l'application des articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 28 septembre 2011, lui-même représenté par M. Bernard GIRAUD, son Premier Adjoint, en vertu de l'arrêté ASG n°11.1712 en date du 29 septembre 2011 portant délégation de fonctions et de signature, rendu exécutoire le 30 septembre 2011, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

**D'une part,**

### Et

Le Centre « Thalazur », 4, allée des Rochers, 17200 ROYAN, représenté par Monsieur Christophe RIVALIN, Directeur de site,

**D'autre part,**

### IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT :

**Article 1 :** A compter du 18 septembre 2012 et jusqu'au 30 novembre 2012, le Centre « Thalazur », propose de mettre en place des ateliers de découverte de la thalassothérapie dans le cadre du programme PENZA (Prévention santé Et Nutrition des Seniors Actifs).

**Article 2 :** La Ville de Royan s'engage à :

- Informer les adhérents PENZA de la mise en place de l'atelier
- Organiser les inscriptions et la constitution de groupes

**Article 3 :** Le Centre « Thalazur » propose de :

- Mettre en place et animer des ateliers d'aquagym d'une durée de 30 minutes
- Permettre un accès libre aux bassins suite à la séance d'aquagym
- Perforer les cartes multi-ateliers de chaque participant
- Transmettre la liste des présences suite aux ateliers
- Communiquer aux participants les documents relatifs au programme PENZA fournis par la coordonnatrice du dit programme.

**Article 4 :** Le Centre « Thalazur » propose un tarif préférentiel (soit une réduction de 15% sur toutes les prestations) aux adhérents PENSA, sur présentation de leur carte multi-ateliers valide

**Article 5 :** La rémunération du Centre « Thalazur » est basée sur 24 € HT (vingt quatre euros hors taxes) par séance, dans un maximum de 16 heures mensuelles.

Fait à ROYAN, le 17 septembre 2012

Pour le Centre Thalazur de ROYAN,  
Le Directeur de Site,

Christophe RIVALIN



Pour le Député-Maire, et par délégation,  
Le Premier Adjoint,

Bernard GIRAUD



**SAS REVITHAL THALAZUR ROYAN**

S.A. au capital de 3 349 305 €

Fort du Chay - 17201 ROYAN CEDEX

Tel. 05 46 39 96 96 - Fax 05 46 06 63 61

SIRET 378 939 887 00013 - APE 9604Z